

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1929

24 juillet 2014

SOMMAIRE

Caspery S.A.	92591	Ixilo S.à r.l.	92552
Daripod Holding S.à r.l.	92586	Jamclouds Sàrl	92552
Diebold Belgium S.p.r.l.	92555	Jan de Rijk Luxembourg S.à.r.l.	92552
Digital Services Holding VI S.à r.l.	92563	JeanMicha S.A.	92553
Distri Pizza S.à.r.l.	92552	JEC INT S.à r.l.	92554
Distri Pizza S.à.r.l.	92592	JPH Financial Holding SA	92553
Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l. ..	92563	Kato S.à r.l.	92592
Estates S.A.	92547	Levant Energy Ventures	92554
GGP Investment Partners S.A.	92548	Lincoln Agencies S.à r.l.	92591
Heureka S.A.	92547	Longan Properties S.à r.l.	92549
Immocite S.à r.l.	92548	Louis Properties S.à r.l.	92550
Immo-Domus S.à r.l.	92548	LSREF3 Eve Holdings S.à r.l.	92546
IMS Counsel S.A.	92548	LSREF3 Eve Holdings S.à r.l.	92583
Inro Invest	92549	LSREF3 Eve Holdings S.à r.l.	92548
Inro Invest	92549	LSREF3 Lux Investments IX s.à r.l.	92576
Inro Invest	92549	LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l.	92556
International Sales Services	92550	LSREF II Delphi LP S.à r.l.	92546
International Tourist Development Pro- jects S.A.	92550	LSREF II Delphi LP S.à r.l.	92565
International Tourist Development Pro- jects S.A.	92551	Lux Construction S.A.	92552
International Tourist Development Pro- jects S.A.	92550	Maelys Africa S.à r.l.	92555
Invest & Projekt -III-S.A.	92551	Magenta Properties S.à r.l.	92551
Invest & Projekt -II- S.A.	92551	Matrix EPH S. à r.l.	92592
Invest & Projekt -II- S.A.	92550	Panlip S.A., SPF	92546
Invest & Projekt -I- S.A.	92554	Patrimonium Middle Market Debt Fund	92568
Invest & Projekt -I- S.A.	92549	Quinta Greentech Investments S.à r.l. ...	92568
Invest & Projekt -V- S.A.	92547	Sunique Energy S.à r.l.	92568
IW Alternativ General Partner	92553	Veran S.P.F.	92546

Veran S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.491.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 août 2014 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2013.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2014107258/1023/17.

Panlip S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.366.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on August 11, 2014 at 09.00

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2013 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2013.
4. Statutory Elections.
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*Référence de publication: 2014107259/1023/17.

LSREF II Delphi LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 165.282.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104223/10.

(140124290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.002.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104228/10.

(140124713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Heureko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.332.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 août 2014 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014107260/1023/16.

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

All holders of Notes issued by Estates S.A. (the "Noteholders" and the "Company" respectively) in relation to the Compartment 2005/11/2 of the Issuer are invited to attend a

GENERAL MEETING

of Noteholders to be held at the registered office of the Company on 1 August 2014 at 10.00 a.m., in order to consider the following agenda:

Agenda:

- a. Report from the board on the most important actions and decisions made or taken or contemplated to be made or taken by the Issuer or the Target Company in relation to the Real Properties, and in particular regarding an offer for the sale of one of the Securitized Assets.
- b. Approval of the actions and decisions referred to in the Report from the Board.
- c. Miscellaneous.

This meeting is convened at the initiative of the Company.

In the event this general meeting is not able to deliberate validly for lack of a quorum, a second meeting of Noteholders holding Notes issued in relation to that Compartment shall be held at 10.00 a.m. on 8 August 2014 at the registered office of the Company, with the same agenda and such second meeting shall have the right to pass resolutions on the items on the agenda irrespective of the quorum.

To be admitted to the meeting, the Noteholders shall be required at the beginning of the meeting to present the Notes in respect of which they intend to vote, or an attestation issued by a bank in Luxembourg attesting that the Notes are held by such bank on behalf of the Noteholder and shall be blocked until 15 August 2014.

The Report from the board of directors referred to in the agenda and the resolutions which will be proposed will be available for consultation at the registered office of the Company at least 8 days prior to the meeting upon presentation of one Note issued in relation to the Compartment concerned or upon presentation of the above mentioned attestation.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014099554/29.

Invest & Projekt -V- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072262/9.

(140085195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

GGP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 163.211.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la Société, prises en date du 19 Juin 2014

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société, décide de réélire Ernst & Young S.A. avec adresse au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5356 Munsbach, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la société, pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société prendra ses résolutions sur les comptes annuels de la société pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juillet 2014.

Allegro S.à r.l..

Référence de publication: 2014099165/14.

(140118609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 188.002.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105104/10.

(140124999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Immo-Domus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 74.356.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014072249/10.

(140084302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Immocite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 61.100.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014072251/10.

(140084303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

IMS Counsel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 165.509.

—
Je vous remets par la présente ma démission comme administrateur délégué et administrateur de votre société avec effet immédiat.

Toulouse, le 13 mai 2014.

Géraldine LEFEBVRE.

Référence de publication: 2014072253/10.

(140084260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Inro Invest, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072255/10.

(140085130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Inro Invest, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072256/10.

(140085131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Invest & Projekt -I- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072263/9.

(140084585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Inro Invest, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072257/10.

(140085132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Longan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 170.677.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société du 19 Mai 2014

Le 19 mai 2014, l'associé unique de Longan Properties S. à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mme Christelle Ferry en qualité de Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2014;
- De nommer Mme Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2014072294/15.

(140085129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

International Sales Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.914.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014072258/10.

(140084719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

ITDP S.A., International Tourist Development Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014072259/10.

(140084376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

ITDP S.A., International Tourist Development Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014072260/10.

(140084385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Invest & Projekt -II- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072265/9.

(140084704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Louis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.635.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société du 19 Mai 2014

Le 19 mai 2014, l'associé unique de Louis Properties S. à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mme Christelle Ferry en qualité de Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2014;
- De nommer Mme Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2014072296/15.

(140085135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

ITDP S.A., International Tourist Development Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014072261/10.

(140084412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Invest & Projekt -II- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.886.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 21. November 2013

Im Jahre 2013, am 21. November sind die Gesellschafter der INVEST & PROJEKT -II-S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Herr Markus PETERS, Bauzeichner, geboren am 20/05/1973 in Dockendorf(D), wohnhaft D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse, 2

wird für fünf Jahre zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Der Verwaltungsrat besteht demensprechend nun aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Alois PETERS
- Herr Jörg PETERS
- Herr Markus PETERS,
- Frau Heike SEIS,

Luxemburg, den 21. November 2013.

Référence de publication: 2014072266/20.

(140084752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Invest & Projekt -III-S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072267/9.

(140084852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Magenta Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 167.206.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société du 19 Mai 2014

Le 19 mai 2014, l'associé unique de Magenta Properties S. à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mme Christelle Ferry en qualité de Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2014;
- De nommer Mme Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 12 mai 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2014072329/15.

(140085138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Ixilo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.313.

—
Décision de l'associée unique en date du 21 mai 2014

L'associée unique a décidé de transférer le siège social de la société, avec effet immédiat, au 60 Grand Rue L-1660 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014072270/10.

(140085312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Jamclouds Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.939.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072271/10.

(140084779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Jan de Rijk Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 43.917.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014072272/10.

(140084366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Distri Pizza S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.684.

—
Les Comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014072284/10.

(140084409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Lux Construction S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.640.

—
EXTRAIT

La société anonyme IF GROUP, ayant son siège social à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.839 déclare, par la présente, la dénonciation du siège social de la société Lux Construction S.A., situé à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.640, suite à sa résiliation en date du 12 mai 2014 de la convention de mise à disposition qui avait été conclue entre elles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014072300/14.

(140085269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

IW Alternativ General Partner, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 167.440.

Extrait du conseil de gérance du 21 mai 2014

Messieurs Ingo HEEP et Jean-Charles DE LE COURT, gérants de la société IW ALTERNATIV GENERAL PARTNER, vous informe du transfert du siège social de la société avec effet au 1^{er} avril 2014.

La nouvelle adresse du siège social est:

37 Val Saint André

L-1128 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

JEAN-CHARLES DE LE COURT / HEPP INGO
ADMINISTRATEUR / ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Référence de publication: 2014072269/18.

(140084693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

JeanMicha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.794.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société du 30 Avril 2014

Le 30 avril 2014, les associés de JeanMicha S.A. ont pris les résolutions suivantes:

- De nommer les Administrateurs suivants:

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2020. Luxembourg Corporation Company sera représentée par son représentant permanent Mr Xavier De Cillia ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

* Mme Christelle Ferry ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2020;

* Mr Xavier De Cillia ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2020.

- De nommer CAS Services S.A., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes avec effet au 30 avril 2014;

- De transférer le siège social de la Société au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 30 avril 2014.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2014072274/27.

(140084607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

JPH Financial Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6439 Echternach, 15-19, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 95.605.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072278/9.

(140084483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Invest & Projekt -I- S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.885.

—
Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 21. November 2013

Im Jahre 2013, am 21. November sind die Gesellschafter der INVEST & PROJEKT -I-S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Die Versammlung beschließt dem Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds von:

- Herrn Thomas PETERS

mit sofortiger Wirkung zuzustimmen.

Desweiteren beschliesst die Versammlung:

- Herr Markus PETERS, Bauzeichner, geboren am 20/05/1973 in Dockendorf(D), wohnhaft D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse, 2

- Frau Heike Seis, Geschäftsfrau, geboren am 30/03/1951 in Gerolstein (D), wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,

für fünf Jahre zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Der Verwaltungsrat besteht dementsprechend nun aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Alois PETERS

- Herr Jörg PETERS

- Herr Markus PETERS,

- Frau Heike SEIS,

Luxemburg, den 21. November 2013.

Référence de publication: 2014072264/26.

(140084608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

JEC INT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.042.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JEC INT S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014072275/11.

(140084811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Levant Energy Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.267.

—
EXTRAIT

En date du 19 mai 2014, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- L'acceptation de la démission d'Audex S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 27 janvier 2014.

- La nomination de Gefco Consulting S.à r.l., ayant son siège social au 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 69 580 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet au 27 janvier 2014. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072311/17.

(140085140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Diebold Belgium S.p.r.l., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4959 Bascharage, 43-45, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 78.108.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la société en date du 24 avril 2014

Les gérants de la société acceptent la démission de (i) Monsieur Gilbert GAZON ayant son adresse au 17, rue du Bia Bouquet, B-1390 Grez-Doiceau (Belgique) et 12, Chemin du Levrioux, CH-1263 Crassier (Suisse), de ses fonctions de représentant permanent de la Succursale avec effet au 31 décembre 2013 et de (ii) Monsieur Stéphane LANGENIUS ayant son adresse au 25, Kluistraat, B-2800 Mechellen (Belgique) de ses fonctions de représentant permanent de la Succursale avec effet au 15 février 2014.

Les gérants de la succursale ont décidé de nommer avec effet immédiat et pour un période indéterminée (i) Madame Ann MONNE, née le 8 décembre 1964 à Asse, Belgique, demeurant à 29, Notstraat, 1730 Asse, Belgique, et (ii) Monsieur Etienne DUFOUR, né le 4 avril 1955 à Lobbes, Belgique, et demeurant à 4, rue de la Schock, 6717 Nobressart, Belgique, comme nouveaux représentants permanents de la Succursale.

Les représentants permanents de la Succursale sont actuellement:

- Madame Nancy De Troyer
- Madame Ann Monne et
- Monsieur Etienne Dufour.

Les représentants permanents agissant conjointement sont autorisés dans le cadre de contrats commerciaux (y compris les contrats avec les fournisseurs et les clients) et relatifs aux ressources humaines, contrats d'emploi et en matière de sécurité sociale:

- signer au nom de la Société tous les contrats, de quelque montant qu'ils soient, et en déterminer les conditions;
- représenter la Société dans les contacts avec l'Etat, les administrations, qu'elles soient nationales, régionales, provinciales ou communales, l'administration fiscale, les services des douanes, les services postaux et tous autres services publics, signer à cet effet tous contrats et engagements avec ces autorités et ces services;
- accomplir toutes les formalités de nature administrative ou fiscale requises en vertu des lois et règlements en vigueur dans le ou les pays où la Société exerce ses activités; à faire tous les actes, documents et registres nécessaires à cet effet;
- réclamer, recouvrer et percevoir toutes sommes d'argent, tous biens, ou documents, dû ou appartenant à la Société;
- engager et licencier les agents et les employés de la Société, déterminer leur fonction, leur rémunération et les termes de leur contrat d'emploi, les modalités de recrutement et de licenciement, et représenter la Société vis-à-vis de l'administration de la Sécurité Sociale, de toutes les associations professionnelles ou commerciales et des syndicats; et
- déléguer tout ou partie des pouvoirs énumérés ci-dessus à tout tiers.

Cette délégation de pouvoirs est valable envers les tiers. Envers la Société elle-même (et sa Succursale), le représentant permanent doit agir conformément aux règles intérieures en vigueur dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072067/38.

(140084542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Maelys Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 180.092.

—
Résolution prise par le gérant unique

Le soussigné, Monsieur Julien RUGGIERI, agissant en sa qualité de gérant unique de la société MAELYS AFRICA S.à r.l. prend la résolution suivante:

Le siège social de la société MAELYS AFRICA S.à r.l. est transféré du 28 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 4-6 rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2014.

Julien RUGGIERI
Gérant Unique

Référence de publication: 2014072358/16.

(140085209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romains.

R.C.S. Luxembourg B 188.690.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July,
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 10 July 2014.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have

been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze juillet,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir

par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres (« Contribution au Capital ») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales ou autrement, au(x) détenteur (s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemble des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.».

Souscription et libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
 - M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32873. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104234/390.

(140124871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

**Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Digital Services Holding VI S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.675.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Rocket Internet GmbH S.à r.l., a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existing under the laws of Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 109262 B, having its registered address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany,

here represented by Ms Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany, on 13 May 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Digital Services Holding VI S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.675 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary 7 February 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1074 dated 28 April 2014. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the name of the Company from "Digital Services Holding VI S.à r.l." to "Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l." and subsequent change of article 1 of the article of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."; and
2. Miscellaneous.

Having duly considered the item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to modify the name of the Company from "Digital Services Holding VI S.à r.l." to "Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am fünfzehnten Mai.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Rocket Internet GmbH S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter deutschem Recht, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter Nummer HRB 109262 B mit Sitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland,

hier vertreten durch Alix van der Wielen, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt in Berlin, Deutschland, am 13. Mai 2014.

Besagte Vollmacht, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter der Digital Services Holding VI S.à r.l., (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 184.675, gegründet am 7. Februar 2014 gemäß einer Urkunde des amtierenden Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1074 am 28. April 2014. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht geändert.

Da die erschienene Partei das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung beschließen:

Tagesordnung

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von „Digital Services Holding VI S.à r.l.“ in „Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l.“ und anschließenden Änderung des Artikels eins (1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“; und

2. Verschiedenes

Nach ordnungsgemäßer Beratung über jeden Tagesordnungspunkt fasst der alleinige Gesellschafter den folgenden Beschluss und ersucht den unterzeichnenden Notar, diesen zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Name der Gesellschaft von „Digital Services Holding VI S.à r.l.“ in „Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l.“ und anschließend Artikel eins (1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am eingangs erwähnten Datum.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist der Bevollmächtigten der erschienenen Partei, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und von dieser Bevollmächtigten gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet worden.

Gezeichnet: A. VAN DER WIELEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2014. Relation: LAC/2014/24034. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. Juni 2014.

Référence de publication: 2014079869/105.

(140093971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

LSREF II Delphi LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.625,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 165.282.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of July,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 41,923,375.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange on 7 July 2014,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF II Delphi LP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,180,625.-registered with the RCS under number B 165282 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 December 2011, under the initial name of LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 174 of 20 January 2012, which articles of incorporation have been amended for the last time on 30 May 2014 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 17,445 (seventeen thousand four hundred forty-five) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 2,180,625.- (two million one hundred eighty thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 1,250,625.- (one million two hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro) by way of the cancellation of 7,440 (seven thousand four hundred forty) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro), and as a result thereof (b) reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,250,625.- (one million two hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro), represented by 10,005 (ten thousand five) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro) to reduce it from its current amount of EUR 2,180,625.- (two million one hundred eighty thousand six hundred twenty-five euro) represented by 17,445 (seventeen thousand four hundred forty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 1,250,625.- (one million two hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro), represented by 10,005 (ten thousand five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 7,440 (seven thousand four hundred forty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro), and as a result thereof,

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 10,005 (ten thousand five) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,250,625.- (one million two hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro), represented by 10,005 (ten thousand five) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit juillet,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 41.923.375,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représentée par M. Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 7 juillet 2014,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF II Delphi LP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 2.180.625,- immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 165282, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2011 sous le nom initial LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 20 janvier 2012, numéro 174, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 mai 2014 par un acte du notaire instrumentaire, non-encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 17.445 (dix-sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales, est détenu par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 2.180.625,- (deux millions cent quatre-vingt mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.250.625,- (un million deux cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros), par voie d'annulation de 7.440 (sept mille quatre cent quarante) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.250.625,- (un million deux cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 10.005 (dix mille cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 2.180.625,- (deux millions cent quatre-vingt mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 17.445 (dix-sept mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 1.250.625,- (un million deux cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 10.005 (dix mille cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 7.440 (sept mille quatre cent quarante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros), et ainsi,

(b) rembourser à l'Associé un montant global de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 10.005 (dix mille cinq) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.250.625,- (un million deux cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 10.005 (dix mille cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point dans le registre de parts sociales de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32636. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104224/169.

(140124291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Patrimonium Middle Market Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 165.464.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2014.

Pour Patrimonium Middle Market Debt Fund

Société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé

Société en commandite par actions

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014072431/17.

(140084727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Quinta Greentech Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.638.451,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 187.410.

Sunique Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 675.000,00.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 188.099.

PARTIAL TRANSFER OF ASSETS PROPOSAL

BETWEEN:

Quinta Greentech Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 187.410 and having a share capital of one million six hundred thirty-eight thousand four hundred fifty-one United States dollars (USD 1,638,451.-), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated May 22, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1481 of June 10, 2014, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the above mentioned notary dated June 13, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereinafter referred to as the "Contributing Company",

AND

Sunique Energy S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 188.099 and having a share capital of six hundred seventy-five thousand United States dollars (USD 675,000.-), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing

in Luxembourg dated June 10, 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of association have not been amended since the date of incorporation,

hereinafter referred to as the "Beneficiary Company",

PREAMBLE

The Contributing Company intends to transfer certain assets and related liabilities it owns in accordance and compliance with article 308bis - 2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Company Law) and related applicable provisions (the Transfer).

This operation will be subject, as authorized by article 308bis - 2 of the Company Law, to the legal framework organized by articles 285 to 308 of the Company Law (save for the provisions of article 303 of the Company Law) so that the Transfer of the Assets (as defined below) from the Contributing Company to the Beneficiary Company shall be effective by operation of law as from the Effective Date (as defined under Section 5 below).

The Transfer will be subject to the approval of the general meeting of the shareholders of the Contributing Company and the Beneficiary Company in accordance with article 291 of the Company Law.

The present partial transfer of assets proposal (the Proposal) will be published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at least one (1) month prior to the general meeting of the shareholders of the Beneficiary Company which shall deliberate on the terms of the Proposal and contemplated Transfer of Assets (as defined below).

1. Legal Form - Name - Registered office of the companies participating to the Transfer.

1.1. The Contributing Company

The Contributing Company exists under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Contributing Company is established at 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and it is registered with the RCS under number B 187.410.

The share capital of the Contributing Company is set at one million six hundred thirty-eight thousand four hundred fifty-one United States dollars (USD 1,638,451.-).

1.2. The Beneficiary Company

The Beneficiary Company exists under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Beneficiary Company is established at 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and it is registered with the RCS under number B 188.099.

The share capital of the Beneficiary Company is set at six hundred seventy-five thousand United States dollars (USD 675,000.-).

2. Consideration. As consideration for the Transfer of the Assets (as defined below), the Contributing Company shall subscribe to seven (7) new Ordinary Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class A Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class B Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class C Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class D Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class E Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class F Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class G Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class H Shares and one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class I Shares, each share of each class of shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-), to be issued by the Beneficiary Company.

No cash payment or issuance of shares to the shareholders of the Contributing Company will be made by the Beneficiary Company.

3. Delivery modalities of the shares of the Beneficiary Company. Following payment of the share capital and subscription to the new seven (7) new Ordinary Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class A Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class B Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class C Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class D Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class E Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class F Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class G Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class H Shares and one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class I Shares, each share of each class of shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-), to be issued by the Beneficiary Company (including for the avoidance of doubt any share premium in relation thereto, if any), the Contributing Company shall be registered in the register of the shareholders of the Beneficiary Company in accordance with article 185 of the Company Law.

4. Profit entitlement. The seven (7) new Ordinary Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class A Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class B Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class C Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class D Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class E Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class F Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class G Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class H Shares and one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class I Shares, each share of each class of shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-), to be issued by the Beneficiary Company (including for the avoidance of doubt any share premium in relation thereto, if any), the Contributing Company shall be registered in the register of the shareholders of the Beneficiary Company in accordance with article 185 of the Company Law.

(180,562) Class D Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class E Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class F Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class G Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class H Shares and one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class I Shares, each share of each class of shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-), to be issued by the Beneficiary Company to the Contributing Company will entitle the Contributing Company to the profits of the Beneficiary Company and to dividends as from the Effective Date (as defined in Section 5 below).

5. Effective Date - Effectiveness of the Transfer of Assets for accounting purposes. The Transfer of the Assets will become effective between the Contributing Company and the Beneficiary Company and will entail ipso jure (by law) the transfer of the Assets to the Beneficiary Company on the day on which the general meeting of the shareholders of the Beneficiary Company will approve the Proposal and subsequent implementation of the Transfer (the Effective Date).

The Transfer will become effective towards third parties on the day of the publication in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the notarial deeds recording the resolutions adopted by the shareholders at the general meeting of shareholders of the Contributing Company and the Beneficiary Company deliberating on this Proposal and Transfer of the Assets.

The Beneficiary Company will become the legal owner of the transferred assets and related liabilities forming the Assets with effect as of the Effective Date.

For accounting purposes, the Transfer of the Assets to the Beneficiary Company will be deemed to be effective and the activities related to such assets and related liabilities will be considered to be undertaken on behalf of the Beneficiary Company as from the Effective Date.

6. Special benefits granted to shareholders or other holders. No special benefit has been granted by the Beneficiary Company to the Contributing Company other than the seven (7) new Ordinary Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class A Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class B Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class C Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class D Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class E Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class F Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class G Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class H Shares and one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class I Shares, each share of each class of shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-).

7. Particular advantages granted to the special auditor, the members of the boards of managers and the statutory auditor. No particular advantages (within the meaning of article 289 (2) g) of the Company Law) will be granted to the special auditor, if any, the members of the boards of managers or the external auditor of the companies participating in the Transfer, if any.

8. Presumable effects of the Transfer on employment. The Contributing Company and the Beneficiary Company currently do not have any employees or employee representation bodies and, as such, the Transfer will have no effect on employment.

9. Independent Auditors' Report. There will be no examination by any independent auditor of this Proposal insofar as all the shareholders and holders of others securities conferring voting rights of each of the Contributing Company and Beneficiary Company have agreed on July 17, 2014 to waive such appointment and subsequent reporting, in compliance with article 296 (1) of the Company Law.

10. Waiver of articles 293 and 295, first (1) paragraph (c) and (d) of the Company Law. In compliance with article 296 (2) of the Company Law, all the shareholders and holders of others securities conferring voting rights of each of the Contributing Company and the Beneficiary Company have agreed on July 17, 2014 to waive the requirements provided for in articles 293 and 295, first (1) paragraph (c) and (d) of the Company Law so that:

- no reports have been prepared by the board of managers of the Contributing Company and the Beneficiary Company; and

- no interim financial statements have been drawn up as at a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the Proposal.

11. Composition of the Assets. The Assets shall be composed of part of the assets and related liabilities which the Contributing Company owns in the capital of Stichting Joule Global Foundation, a Dutch Foundation (Stichting) under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Rotterdam, the Netherlands and its registered office at Koningin Julianaplein 10, 2595AA 's-Gravenhage, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce in the Netherlands under number 52278662 (Joule Foundation) as follows (the Assets):

Assets:

- i) 81,797 depositary receipts of preferred shares A;
- ii) 813,067 depositary receipts of preferred shares B;
- iii) 82,277 depositary receipts of preferred shares C;

- iv) 279,648 depository receipts of preferred shares C-II; and
- v) 279,648 Warrants convertible into 279,648 depository receipts of ordinary shares,

in Joule Global Holdings B.V., a private limited liability company under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Rotterdam, the Netherlands and its registered office at Koningin Julianaplein 10, 2595AA 's-Gravenhage, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce in the Netherlands under number 52342662, issued by Joule Foundation, representing an aggregate value of ten million eight hundred thirty-three thousand seven hundred sixty-four United States dollars (USD 10,833,764.-), as determined by the Contributing Company and Beneficiary Company.

Liabilities:

nine million two hundred eight thousand six hundred ninety-nine (9,208,699) convertible preferred equity certificates, each having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-), issued by the Contributing Company to Bayvale Enterprises Limited, a limited company established in the British Virgin Islands, having its registered office at CCS Trustees Limited, 263 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1788784, on June 4, 2014 and representing an aggregate value of nine million two hundred eight thousand six hundred ninety-nine United States dollars (USD 9,208,699.-), as determined by the Contributing Company and Beneficiary Company.

The fair market value of the Assets contributed by the Contributing Company to the Beneficiary Company amounts to one million six hundred twenty-five thousand sixty-five United States dollars (USD 1,625,065.-).

The Assets shall be transferred by the Contributing Company to the Beneficiary Company in their status as existing on the Effective Date and at fair market value.

All assets and liabilities of the Contributing Company which are not explicitly transferred to the Beneficiary Company, meaning all assets not expressly forming part of the Assets, will remain with the Contributing Company.

The Transfer will not cause the dissolution of the Contributing Company.

12. Allocation of shares of the Beneficiary Company to the Contributing Company. The Transfer shall result in a share capital increase of the Beneficiary Company in an amount of one million six hundred twenty-five thousand sixty-five United States Dollar (USD 1,625,065.-) consisting in the issuance by the Beneficiary Company of seven (7) new Ordinary Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class A Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class B Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class C Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class D Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class E Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class F Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class G Shares, one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class H Shares and one hundred eighty thousand five hundred sixty-two (180,562) Class I Shares, each share of each class of shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-), to be allocated and fully subscribed by the Contributing Company.

The Transfer shall, as a result, trigger an amendment to the articles of association of the Beneficiary Company.

13. Documents for inspection. In compliance with the terms of article 295(1) of the Company Law, the shareholders of the Contributing Company and the Beneficiary Company, respectively, are entitled to inspect at the registered office of the Contributing Company and the Beneficiary Company, respectively, during business hours the following documents at least one (1) month prior to the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Contributing Company convened for the purposes of deliberating on this Proposal:

- this Proposal;
- the annual accounts and management reports for the three last financial years of the Contributing Company, the annual accounts and management reports of the Beneficiary Company being not available insofar as the Beneficiary Company has been incorporated only in June 10, 2014 so that its first financial year has not ended yet.

Each shareholder may request a copy of these documents free of charge.

The shareholders of the Contributing Company and the Beneficiary Company have waived the requirements provided for in articles 293 and 295, first (1) paragraph (c) and (d) of the Company Law, as further described in this Proposal and therefore:

- no interim financial statements have been drawn up as at a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the Proposal and, as a result, none will be made available for inspection; and
- no reports have been prepared by the board of managers of the Contributing Company and Beneficiary Company and, as a result, none will be made available for inspection.

14. Transfer formalities. The Beneficiary Company will take charge of all formalities (including filing and publication formalities) required by law necessary or useful in order to implement or to ensure the effectiveness of the Transfer of the Assets from the Contributing Company to the Beneficiary Company.

If required by the Company Law or deemed necessary or useful, the Contributing Company and the Beneficiary Company shall execute such agreement or document as will be required to operate the transfer of the assets and liabilities pertaining to the Assets from the Contributing Company to the Beneficiary Company.

15. Language. This Proposal is drafted in English followed by a free French translation. In case of discrepancy between the two texts, the English version will prevail.

16. Miscellaneous. The present Proposal is established on July 17, 2014 in three (3) originals, for the purposes of being filed with the RCS and published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations, at least one (1) month prior to the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of both the Contributing Company and the Beneficiary Company deliberating on this Proposal in compliance with article 9 and 290 of the Company Law.

Should any provision of this Proposal be or become invalid or should a necessary provision not be contained herein, this shall not affect the validity of the remaining provisions hereof. Such invalid provision shall be replaced and such gap shall be filled by a legally valid provision coming as close as possible to the parties' intentions or to what would have been the parties' intentions if they had recognized such gap.

Signed in Luxembourg on July 17, 2014.

Quinta Greentech Investments S.à r.l.

Luca Di Fino

Class A Manager, duly authorized

Sunique Energy S.à r.l.

Luca Di Fino

Class A Manager, duly authorized

AND

Plutus Limited

Class B Manager, duly authorised

Patric Wyser / Andrew Whalley

Manager / Director

Suit la traduction française du texte qui précède:

ENTRE

Quinta Greentech Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 187.410 et ayant un capital social d'un million six cent trente-huit mille quatre cent cinquante et un dollars des États-Unis (USD 1.638.451,-), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1481 du 10 juin 2014, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire mentionné ci-avant daté du 13 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

désignée ci-après la «Société Transférante»,

ET

Sunique Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du RCS sous le numéro B 188.099 et ayant un capital social de six cent soixante-quinze mille dollars des États-Unis (USD 675.000,-), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 10 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution,

désignée ci-après la «Société Bénéficiaire»,

PREAMBULE

La Société Transférante envisage de transférer certains actifs et passifs y relatifs qu'elle détient conformément aux dispositions de l'article 308bis-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés) et des dispositions applicables y relatives (le Transfert).

Cette opération sera soumise, tel qu'autorisé par l'article 308bis-2 de la Loi sur les Sociétés, au cadre légal organisé par les articles 285 à 308 de la Loi sur les Sociétés (à l'exception toutefois de l'article 303 de la Loi sur les Sociétés) de sorte que le Transfert des Actifs (tel que défini ci-dessous) de la Société Transférante à la Société Bénéficiaire prendra effet par opération de la loi à compter de la Date d'Effet (telle que définie à la Section 5 ci-dessous).

Le Transfert sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des associés de la Société Transférante et de la Société Bénéficiaire conformément à l'article 291 de la Loi sur les Sociétés.

Le présent projet de transfert partiel des actifs et passifs (le Projet) sera publié au journal officiel luxembourgeois, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au moins (1) mois avant l'assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire qui devra délibérer sur les termes du Projet et du Transfert d'Actifs (tel que défini ci-dessous) envisagé.

1. Forme Sociale - Dénomination - Siège Social des sociétés participant au Transfert.

1.1. La Société Transférante

La Société Transférante existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société Transférante est sis au 6, rue Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est inscrite au RCS sous le numéro B 187.410.

Le capital social de la Société Transférante est fixé à un million six cent trente-huit mille quatre cent cinquante et un dollars des Etats-Unis (USD 1.638.451,-).

1.2. La Société Bénéficiaire

La Société Bénéficiaire existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société Bénéficiaire est sis au 6, rue Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est inscrite au RCS sous le numéro B 188.099.

Le capital social de la Société Transférante est fixé à six cent soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis (USD 675.000,-).

2. Contrepartie. En contrepartie du Transfert d'Actifs (tel que défini ci-dessous), la Société Transférante souscrira à sept (7) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie H et cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie I, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), qui seront émises par la Société Bénéficiaire.

Aucun paiement en numéraire ni d'émission de parts sociales ne seront réalisés par la Société Bénéficiaire aux associés de la Société Transférante.

3. Modalités de remise des parts sociales de la Société Bénéficiaire. Suite à la libération du capital social et à la souscription des (7) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie H et cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie I, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), devant être émises par la Société Bénéficiaire (y compris, afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission y relative, le cas échéant), la Société Transférante sera inscrite dans le registre des associés de la Société Bénéficiaire conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés.

4. Droit de participation aux bénéfices. Les (7) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie H et cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie I, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), devant être émises par la Société Bénéficiaire à la Société Transférante donneront droit à la Société Transférante aux bénéfices de la Société Bénéficiaire ainsi qu'aux dividendes à compter de la Date d'Effet (telle que définie à la Section 5 ci-dessous).

5. Date d'Effet - Effectivité du Transfert des Actifs à des fins comptables. Le Transfert prendra effet entre la Société Transférante et la Société Bénéficiaire, et le Transfert entraînera ipso jure (de plein droit) le transfert des Actifs à la Société Bénéficiaire, le jour où l'assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire, approuvera le Projet ainsi que la mise en oeuvre consécutive du Transfert (la Date d'Effet).

Le Transfert prendra effet à l'égard des tiers le jour de la publication dans le journal officiel luxembourgeois, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des actes notariés actant les résolutions adoptées par les associés lors de l'assemblée générale des associés de la Société Transférante et de la Société Bénéficiaire délibérant sur le présent Projet ainsi que le Transfert des Actifs.

La Société Bénéficiaire deviendra le propriétaire légal du patrimoine actif et passif transféré composant les Actifs à la Date d'Effet.

Du point de vue comptable, le transfert des Actifs à la Société Bénéficiaire sera réputé être effectif à compter de la Date d'Effet, de même que l'exercice des activités relevant du patrimoine actif et passif au nom de la Société Bénéficiaire.

6. Avantages particuliers accordés aux associés et autres porteurs de titres. Aucun avantage particulier ne sera octroyé par la Société Bénéficiaire aux associés de la Société Transférante autre que les (7) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie H et cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie I, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-).

7. Avantages particuliers attribués à l'expert, aux membres des conseils de gestion et au réviseur d'entreprise agréé. Aucun avantage particulier (au sens de l'article 289 (2) g) de la Loi sur les Sociétés) ne sera octroyé à l'expert, aux membres des conseils de gestion ou au réviseur d'entreprise agréé des sociétés parties au Transfert, le cas échéant.

8. Effets présumés du Transfert sur l'emploi. La Société Transférante et la Société Bénéficiaire ne comptent actuellement aucun employé ni de représentants des employés et, de ce fait, le Transfert n'aura aucun effet sur l'emploi.

9. Rapport du réviseur d'entreprises agréé. Il n'y aura pas d'examen du présent Projet par un réviseur d'entreprises agréé dans la mesure où tous les associés et détenteurs d'autres titres conférant des droits de vote de chacune de la Société Transférante et de la Société Bénéficiaire ont accepté le 17 juillet 2014 de renoncer à cette nomination ainsi qu'au rapport y relatif conformément à l'article 296(1) de la Loi sur les Sociétés.

10. Renonciation des articles 293 et 295, premier (1) paragraphe (c) et (d) de la Loi sur les Sociétés. Conformément à l'article 296(2) de la Loi sur les Sociétés, tous les associés et détenteurs d'autres titres conférant des droits de vote de chacune de la Société Transférante et de la Société Bénéficiaire ont accepté le 17 juillet 2014 de renoncer aux exigences prévues par les articles 293 et 296, premier (1) paragraphe (c) et (d) de la Loi sur les Sociétés de sorte que:

- aucun rapport n'a été préparé par le conseil de gestion de la Société Transférante et de la Société Bénéficiaire; et
- des comptes intérimaires à une date qui ne doit pas précéder le premier jour du troisième mois précédant la date du Projet n'ont pas été établis.

11. Composition des Actifs. Les Actifs sont composés d'une partie des actifs et passifs y relatifs que la Société Transférante détient dans le capital de Stichting Joule Global Foundation, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège officiel (zetel) à Rotterdam, Pays-Bas, et son siège social à Koningin Julianaplein 10, 2595AA's-Gravenhage, Pays-Bas, inscrite auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 52278662 (Fondation Joule), comme suit (les Actifs):

Actifs:

- i) 81.797 certificats représentatifs de Parts Sociales Préférentielles Série A;
- ii) 813.067 certificats représentatifs de Parts Sociales Préférentielles Série B;
- iii) 82.277 certificats représentatifs de Parts Sociales Préférentielles Série C;
- iv) 279.648 certificats représentatifs de Parts Sociales Préférentielles Série C-II; et
- v) 279.648 Warrants convertibles en 279.648 certificats représentatifs de Parts Sociales Ordinaires, dans Joule Global Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social officiel (zetel) à Rotterdam, Pays-Bas et son bureau à Koningin Julianaplein 10, 2595AA's-Gravenhage, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 52342662, émis par la Fondation Joule, représentant une valeur totale de dix millions huit cent trente-trois mille sept cent soixante-quatre dollars des Etats-Unis (USD 10.833.764,-), tel que déterminé entre la Société Transférante et la Société Bénéficiaire.

Passifs: neuf millions deux cent huit mille six cent quatre vingt dix-neuf (9.208.699) certificats préférentiels convertibles (CPECs), chacun ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), émis par la Société Transférante à Bayvale Enterprises Limited, une société à responsabilité limitée établie aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à CCS Trustees Limited, 263 Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1788784, en date du 4 juin 2014 et représentant une valeur totale de neuf millions deux cent huit mille six cent quatre vingt dix-neuf dollars des Etats-Unis (USD 9.208.699,-), tel que déterminé entre la Société Transférante et la Société Bénéficiaire.

La valeur de marché des Actifs transférés par la Société Transférante à la Société Bénéficiaire s'élève à un million six cent vingt-cinq mille soixante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 1.625.065,-).

Les Actifs seront transférés par la Société Transférante à la Société Bénéficiaire tels qu'ils existent à la Date d'Effet et à la valeur de marché.

Tous les actifs et passifs de la Société Transférante qui ne sont pas mentionnés comme étant transférés à la Société Bénéficiaire, c'est-à-dire l'ensemble du patrimoine actif ne faisant pas partie des Actifs, sera conservé par la Société Transférante.

Le Transfert n'entraînera pas la dissolution de la Société Transférante.

12. Allocation des parts sociales de la Société Bénéficiaire à la Société Transférante. Le Transfert résultera en une augmentation du capital de la Société Bénéficiaire d'un montant d'un million six cent vingt-cinq mille soixante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 1.625.065,-) consistant en l'émission par la Société Bénéficiaire de (7) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie A, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie B, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie C, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie D, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie E, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie H et cent quatre vingt mille cinq cent soixante-deux (180.562) Parts Sociales de Catégorie I, chaque part sociale de chaque classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-), devant être allouées à et entièrement souscrites par la Société Transférante.

Le Transfert entraînera par conséquent une modification des statuts de la Société Bénéficiaire.

13. Documents disponibles pour consultation. Conformément aux dispositions de l'article 295(1) de la Loi sur les Sociétés, les associés, de la Société Transférante et de la Société Bénéficiaire, respectivement, sont autorisés à consulter, pendant les heures de bureau, au siège social de la Société Transférante et de la Société Bénéficiaire, respectivement, les documents suivants au moins un (1) mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Transférante convoquée pour délibérer sur le Projet:

- le présent Projet;
- les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices sociaux de la Société Transférante, les comptes annuels et les rapports de gestion de la Société Transférante n'étant pas disponibles dans la mesure où la Société Bénéficiaire n'a été constituée que le 10 juin 2014 et que son premier exercice social n'est ainsi pas encore terminé.

Chaque associé est en droit de demander, sans frais, une copie de ces documents.

Les associés de la Société Transférante et de la Société Bénéficiaire ont renoncé aux exigences prévues aux articles 293 et 295, premier (1) paragraphe (c) et (d) de la Loi sur les Sociétés, tel que plus amplement décrit dans le présent Projet si bien que:

- des comptes intérimaires à une date qui ne doit pas précéder le premier jour du troisième mois précédant la date du Projet n'ont pas été établis et, en conséquence, ne seront pas mis à disposition pour consultation;
- aucun rapport n'a été préparé par le conseil de gérance de la Société Transférante et de la Société Bénéficiaire et, en conséquence, ne seront pas mis à disposition pour consultation.

14. Formalités du Transfert. La Société Bénéficiaire effectuera à ses frais toutes les formalités (y compris toutes les formalités de dépôts et de publications) requises par la loi, qui sont nécessaires ou utiles afin de mettre en oeuvre et d'assurer l'effectivité du Transfert des Actifs de la Société Transférante à la Société Bénéficiaire.

Dans la mesure où la Loi sur les Sociétés l'impose, ou si cela est jugé nécessaire ou utile, la Société Transférante et la Société Bénéficiaire devront signer tout contrat ou document qui serait requis pour effectuer le transfert de l'actif et du passif relatif aux Actifs de la Société Transférante à la Société Bénéficiaire.

15. Langue. Le présent Projet est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

16. Divers. Le présent Projet est établi à la date du 17 juillet 2014, en trois (3) originaux, pour les besoins de l'inscription auprès du RCS et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au moins un (1) mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Transférante et de la Société Bénéficiaire délibérant sur ce Projet conformément à l'article 9 et 290 de la Loi sur les Sociétés.

Dans le cas où une disposition du présent Projet est ou deviendrait invalide ou si une disposition nécessaire n'est pas mentionnée, ceci n'affectera pas la validité des autres dispositions contenues dans les présentes. La disposition invalide devra être remplacée par une disposition valide conforme à la loi reflétant autant que possible les intentions des parties ou ce qu'auraient été les intentions des parties si elles avaient reconnues cette lacune.

Signé à Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Quinta Greentech Investments S.à r.l.

Luca Di Fino

Gérant de Catégorie A, dûment autorisé

Sunique Energy S.à r.l.

Luca Di Fino

Gérant de Catégorie A, dûment autorisé

ET

Plutus Limited

Gérant de Catégorie B, dûment autorisé

Patric Wyser / Andrew Whalley

Gérant / Administrateur

Référence de publication: 2014106051/430.

(140126426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

LSREF3 Lux Investments IX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romains.

R.C.S. Luxembourg B 188.681.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 10 July 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSREF3 Lux Investments IX S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.”.

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de

participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSREF3 Lux Investments IX S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.».

Souscription et libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32874. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104232/389.

(140124430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.501.125,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.002.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of July,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 43,225,625.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mrs. Valérie Fagnant, employee, professionally residing in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, on 10 July 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., registered with the RCS under number B 188002, with a share capital of EUR 198,875.-, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments VI S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 June 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 4 July 2014 number 1729, which articles of incorporation have been amended for the last time on 10 July 2014 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial ((the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 12,009 (twelve thousand nine) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

a) Waiver of the convening notice of the general meeting;
b) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,302,250.- (one million three hundred two thousand two hundred fifty euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 198,875.- (one hundred ninety-eight thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 1,501,125.- (one million five hundred one thousand one hundred twenty-five euro) by the creation and issue of 10,418 (ten thousand four hundred eighteen) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each (the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,302,250.- (one million three hundred two thousand two hundred fifty euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company;

c) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,501,125.- (one million five hundred one thousand one hundred twenty-five euro), represented by 12,009 (twelve thousand nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."; and

d) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder waives any convening notice requirements of the present general meeting, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,302,250.- (one million three hundred two thousand two hundred fifty euro) so as to raise it from its current amount of EUR 198,875.- (one hundred ninety-eight thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 1,501,125.- (one million five hundred one thousand one hundred twenty-five euro) by the creation and issue of 10,418 (ten thousand four hundred eighteen) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 1,302,250.- (one million three hundred two thousand two hundred fifty euro).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 10,418 (ten thousand four hundred eighteen) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 1,302,250.- (one million three hundred two thousand two hundred fifty euro) which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the 10,418 (ten thousand four hundred eighteen) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 1,302,250.- (one million three hundred two thousand two hundred fifty euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 12,009 (twelve thousand nine) ordinary shares of the Company.

Third resolution

As a consequence of the second resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,501,125.- (one million five hundred one thousand one hundred twenty-five euro), represented by 12,009 (twelve thousand nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze juillet,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 43.225.625,- et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme Valérie Fagnant, employée, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 10 juillet 2014.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 188002, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSREF3 Lux Investments VI S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire en date du 6 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 4 juillet 2014, numéro 1729, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 10 juillet 2014 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 12.009 (douze mille neuf) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale;

b) Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 1.302.250,- (un million trois cent deux mille deux cent cinquante euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 198.875,- (cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 1.501.125,- (un million cinq cent et un mille cent vingt-cinq euros) par voie de création et d'émission de 10.418 (dix mille quatre cent dix-huit) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 1.302.250,- (un million trois cent deux mille deux cent cinquante euros) qui sera alloué au capital social de la Société dans son entièreté;

c) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.501.125,- (un million cinq cent et un mille cent vingt-cinq euros) représenté par 12.009 (douze mille neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

d) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer à toutes formalités de convocation de l'assemblée générale et déclare avoir pleine connaissance de l'objet des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.302.250,- (un million trois cent deux mille deux cent cinquante euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 198.875,- (cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 1.501.125,- (un million cinq cent et un mille cent vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 10.418 (dix mille quatre cent dix-huit) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 1.302.250,- (un million trois cent deux mille deux cent cinquante euros).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci avant, a déclaré souscrire 10.418 (dix mille quatre cent dix-huit) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de

EUR 1.302.250,- (un million trois cent deux mille deux cent cinquante euros) qui est alloué au capital social de la Société dans son entièreté.

L'ensemble des 10.418 (dix mille quatre cent dix-huit) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 1.302.250,- (un million trois cent deux mille deux cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 12.009 (douze mille neuf) parts sociales ordinaires de la Société.

Troisième résolution

Suite à la deuxième résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 1.501.125,- (un million cinq cent et un mille cent vingt-cinq euros) représenté par 12.009 (douze mille neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32870. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104229/191.

(140125000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Daripod Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.878.410,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.028.

In the year two thousand and fourteen on the eighteenth day of June,

Before, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- Azeed Group Inc., a company limited by shares organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at First Floor, Mandar House, Johnson's Ghut, P.O. Box 3257, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands' Registry of Corporate Affairs under the number 1661134;

here represented by Régis Galiotto, notary clerk residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 June 2014;

- Uline Commercial Inc., a company limited by shares organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3469, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands' Registry of Corporate Affairs under the number 1585137;

here represented by Régis Galiotto, notary clerk residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 June 2014;

- Ailita Systems Ltd., a company limited by shares organized and existing under the laws of the the British Virgin Islands, with registered office at First Floor, Mandar House, Johnson's Ghut, P.O. Box 3257, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands' Registry of Corporate Affairs under the number 1767188;

here represented by Régis Galiotto, notary clerk residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 June 2014.

Azeed Group Inc., Uline Commercial Inc. and Ailita Systems Ltd., prenamed, are being referred to below as the Shareholders.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders are the sole shareholders of Daripod Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.028, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 21 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 1158 of 8 May 2014, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg, on 23 May 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the Company); the relevant proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the respective appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the Company's corporate capital of an amount in euro equivalent to 323,281,000 Russian Roubles, such amount to be calculated on the basis of the exchange rate applicable as per day of the holding of the extraordinary general meeting;

3. Acceptance of the subscription for and full payment of the new shares by way of a contribution in kind by the shareholders of the Company consisting in total in 10,000 shares in LIMITED LIABILITY COMPANY "DARI PODARKI", a limited liability company incorporated and organised under the laws of Russia, with registered office at 5 Pervyi Derbenevsky Lane, 115114 City of Moscow, Russia, and registered with the Interdistrict Inspectorate of the Federal Tax Service No.46 for the city of Moscow under Primary state registration Number (PSRN) 1117746218699; the surplus between the value of the contribution in kind and the aggregate nominal value of the issued shares being transferred to a share premium account of the Company;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions; and

5. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognised as true by the meeting, the meeting unanimously requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders note that they represent the entire capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda, which are known to the Shareholders. The Shareholders resolve to waive any applicable convening notices.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's corporate capital in the amount of six million eight hundred forty-seven thousand four hundred ten euro (EUR 6,847,410) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to six million eight hundred seventy-eight thousand four hundred ten euro (EUR 6,878,410) divided into six million eight hundred seventy-eight thousand four hundred ten (6,878,410) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, by the issuance of six million eight hundred forty-seven thousand four hundred ten (6,847,410) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights as the already existing shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the subscription and full payment of the six million eight hundred forty-seven thousand four hundred ten (6,847,410) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company in consideration of a contribution in kind amounting to six million eight hundred forty-seven thousand four hundred eighteen euro and thirty-five cents (EUR 6,847,418.35).

Subscription - Payment

Thereupon, the Shareholders, prenamed, represented as above stated, acting in their capacity as subscribers, declare to subscribe to six million eight hundred forty-seven thousand four hundred ten (6,847,410) new shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in

ten thousand (10,000) shares (the Shares) in LIMITED LIABILITY COMPANY “DARI PODARKI”, a limited liability company incorporated and organised under the laws of Russia, with registered office at 5 Pervyi Derbenevsky Lane, 115114 City of Moscow, Russia, and registered with the Interdistrict Inspectorate of the Federal Tax Service No.46 for the city of Moscow under Primary state registration Number (PSRN) 1117746218699 (RusCo), as follows:

- Azeed Group Inc., prenamed, represented as stated hereabove, hereby agrees to subscribe for a total amount of four million one hundred eight thousand four hundred forty-six (4,108,446) newly issued shares, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of 60% of the Shares;

- Uline Commercial Inc., prenamed, represented as stated hereabove, hereby agrees to subscribe for a total of two million fifty-four thousand two hundred twenty-three (2,054,223) newly issued shares, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of 30% of the Shares;

- Ailita Systems Ltd., prenamed, represented as stated hereabove, hereby agrees to subscribe for a total of six hundred eighty-four thousand seven hundred forty-one (684,741) newly issued shares, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of 10% of the Shares.

The Shares so contributed represent a contribution in kind in an aggregate amount of six million eight hundred forty-seven thousand four hundred eighteen euro and thirty-five cents (EUR 6,847,418.35), being the euro equivalent of three hundred twenty-three million two hundred eighty-one thousand Russian Roubles (RUB 323,281,000) at the exchange rate of the Central Bank of the Russian Federation prevailing on 18 June 2014 (i.e. EUR 1 for RUB 47.2121), whereof six million eight hundred forty-seven thousand four hundred ten euro (EUR 6,847,410) are allocated to the share capital and eight euro and thirty-five cents (EUR 8.35) are allocated to a share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of the Company that, as of the date of such certificate:

- the Shareholders are the owners of the Shares;
- the Shares are fully paid-up;
- the Shares represent all the shares issued by RusCo;
- the Shareholders are all solely entitled to the Shares and possess the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on any of the Shares and none of the Shares is subject to any attachment;
- there exists no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- according to the laws of the Russian Federation and the articles of association of RusCo, the Shares are freely transferable;
- the Shares are worth at least 323,281,000 Russian Roubles, this estimation being based on fair market value;
- there are no major changes in the financial situation of the Company since the balance sheet dated 31 March 2014.

Such certificate and a copy of the balance sheet of 31 March 2014, after signature “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is set at six million eight hundred seventy-eight thousand four hundred ten euro (EUR 6,878,410) divided into six million eight hundred seventy-eight thousand four hundred ten (6,878,410) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately four thousand Euros (4,000.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Azeed Group Inc., une société limitée par actions constituée en vertu de et appliquant les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Mandar House, 1^{er} étage, Johnson's Ghut, P.O. Box 3257, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, et immatriculée auprès du Registre de l'Office des Sociétés des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1661134;

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 juin 2014;

- Uline Commercial Inc., une société limitée par actions constituée en vertu de et appliquant les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3469, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, et immatriculée auprès du Registre de l'Office des Sociétés des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1585137;

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 juin 2014;

- Ailita Systems Ltd., une société limitée par actions constituée en vertu de et appliquant les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Mandar House, 1^{er} étage, Johnson's Ghut, P.O. Box 3257, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, et immatriculée auprès du Registre de l'Office des Sociétés des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1767188;

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration le 11 juin 2014;

Azeed Group Inc., Uline Commercial Inc. et Ailita Systems Ltd., précitées, seront mentionnées ci-après en tant qu'Associés.

Les Associés, tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. Les Associés sont les associés uniques de Daripod Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, dont le siège social est situé au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dont le capital social s'élève à trente et un mille euros (31.000 euros), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.028, constituée suivant acte dressé par Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 21 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1158 du 8 mai 2014, modifié pour la dernière fois par acte dressé par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (la Société); lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes à des fins d'enregistrement.

II. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant équivalent en euros à 323.281.000 roubles russes, montant calculé sur base du taux de change applicable le jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire;

3. Acceptation de la souscription et paiement des nouvelles parts par voie d'apport en nature par les associés de la Société, correspondant au total aux 10.000 parts dans LIMITED LIABILITY COMPANY «DARI PODARKI», une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de la Fédération de Russie, ayant son siège social au 5 Pervyi Derbenevsky Pereulok, 115114 Moscou, Russie, immatriculée auprès de l'Inspection territoriale des services fiscaux fédéraux N°46 de la ville de Moscou sous le numéro d'immatriculation 1117746218699; le surplus entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale totale des parts sociales émises sera transféré vers un compte prime d'émissions de la Société;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus; et

5. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrais par l'assemblée, l'assemblée a à l'unanimité requis le notaire instrumentant d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés reconnaissent qu'ils représentent l'intégralité du capital total de la Société, de sorte qu'ils peuvent valablement décider des points à l'ordre du jour, qui sont connus par les Associés. Les Associés décident de renoncer à toute formalité de convocation applicable.

Deuxième résolution

Les Associés de la Société décident d'augmenter le capital de la société d'un montant de six millions huit cent quarante-sept mille quatre cent dix euros (EUR 6.847.410) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 euros) divisé en trente et un mille (31.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

à six millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix euros (EUR 6.878.410) divisé en six millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix (6.878.410) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par l'émission de six millions huit cent quarante-sept mille quatre cent dix (6.847.410) nouvelles parts ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver la souscription et le paiement intégral des six millions huit cent quarante-sept mille quatre cent dix (6.847.410) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société en contrepartie d'un apport en nature s'élevant à six millions huit cent quarante-sept mille quatre cent dix-huit euros et trente-cinq cents (EUR 6.847.418,35).

Souscription - Paiement

Les Associés, prénommés, représentés tel qu'indiqué ci-dessus, agissant en leur qualité de souscripteurs, déclarent souscrire à six millions huit cent quarante-sept mille quatre cent dix (6.847.410) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les payer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en dix mille (10.000) parts (les Parts) de LIMITED LIABILITY COMPANY «DARI PODARKI», une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de la Fédération de Russie, ayant son siège social au 5 Pervyi Derbenevsky Pereulok, 115114 Moscou, Russie, immatriculée auprès de l'Inspection territoriale des services fiscaux fédéraux N°46 de la ville de Moscou sous le numéro d'immatriculation 1117746218699 (RusCo) comme suit:

- Azeed Group Inc., précitée, représentée telle que décrite ci-dessus, accepte par la présente de souscrire à un montant total de quatre millions cent huit mille quatre cent quarante-six (4.108.446) nouvelles parts sociales et de payer intégralement les parts au moyen d'un apport en nature consistant en 60 % des Parts;

- Uline Commercial Inc., précitée, représentée telle que décrite ci-dessus, accepte par la présente de souscrire à un montant total de deux millions cinquante-quatre mille deux cent vingt-trois (2.054.223) nouvelles parts sociales et de payer intégralement les parts au moyen d'un apport en nature consistant en 30 % des Parts;

- Ailita Systems Ltd., précitée, représentée telle que décrite ci-dessus, accepte par la présente de souscrire à un montant total de six cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante et une (684.741) nouvelles parts sociales et de payer intégralement les parts au moyen d'un apport en nature consistant en 10 % des Parts.

Les Parts ainsi apportées représentent un apport en nature d'un montant total de six millions huit cent quarante-sept mille quatre cent dix-huit euros et trente-cinq cents (EUR 6.847.418,35), correspondant au montant équivalent en euros à trois cent vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-un mille roubles russes (RUB 323.281.000) au taux de change de la Banque centrale de la Fédération de Russie en vigueur le 18 juin 2014 (c'est-à-dire EUR 1 pour RUB 47,2121), dont six millions huit cent quarante-sept mille quatre cent dix euros (EUR 6.847.410) sont alloués au capital social et huit euros et trente-cinq cents (EUR 8,35) sont alloués au compte prime d'émissions de la Société.

Il résulte d'un certificat émis à cette date par la gérance de la Société que, à la date dudit certificat:

- les Associés sont les détenteurs des Parts;
- les Parts sont intégralement libérées;
- les Parts représentent toutes les parts sociales émises par RusCo;
- les Associés sont les ayants-droit uniques des Parts et possèdent le droit de disposer des Parts;
- aucune des Parts ne fait l'objet d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir le nantissement ou l'usufruit sur une des Parts et les Parts ne sont soumises à aucune saisie;
- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne peut être en droit d'exiger qu'une ou plusieurs des Parts lui soient cédées;
- selon les lois de la Fédération de Russie et les statuts de RusCo, les Parts sont librement cessibles;
- les Parts valent au moins 323.281.000 roubles russes, cette estimation étant basée sur le calcul d'une juste valeur marchande;
- il n'y a pas de changement majeur de la situation financière de la Société depuis le bilan daté du 31 mars 2014.

Ledit certificat et la copie du bilan du 31 mars 2014, après signature «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la société est fixé à six millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix euros (EUR 6.878.410) divisés en six millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre cent dix (6.878.410) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

92591

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes, s'élève approximativement à quatre mille Euros (4.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande desdites parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qui figure en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29680. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014099835/253.

(140118729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Lincoln Agencies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014072315/10.

(140084799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Caspery S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 mai 2014

1^{ère} Résolution:

Les actionnaires décident de rayer le mandat du Commissaire aux Comptes de Madame Visaka KIMARI avec effet immédiat.

2^{ème} résolution:

Les actionnaires nomment en remplacement Monsieur Semir KAROUI, né le 04 décembre 1974 à Tunis, Tunisie, résidente au 78, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016.

3^{ème} résolution:

Les actionnaires décident de rayer du mandat d'administrateur unique Monsieur George-Emmanuel ROSMADE avec effet immédiat.

4^{ème} résolution:

Les actionnaires nomment comme administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Yves Deschenaux, né le 04 février 1958 à Luxembourg, résidente professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Yves Magard, né le 23 novembre 1964 à Metz, résident professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Brigitte Zouak, né le 24 mai 1964 à Vesoul, France, résidente professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014072017/31.

(140084523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.647.

—
Rectificatif de la mention L130183696 déposé le 28/10/2013

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Matrix EPH S.à r.l.

Référence de publication: 2014072335/13.

(140084906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Kato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 134.967.

—
EXTRAIT

En date du 28 avril 2014, Nicolaas Johannes Alexander van ZEELAND et Michelle Marie Carvill ont démissionné de leur fonction de gérant de la Société avec effet au 8 mai 2014.

Par résolutions d'associés prises le 8 mai 2014, il a été décidé de nommer

- Monsieur Torsten Bauer, né le 13 décembre 1963 à Sarrebruck, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Sebastian-Kneipp-Allee 3, 66292 Riegelsberg, Allemagne; et

- Wisteria Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13 Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186524

en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué, au 8 mai 2014, de:

- M. Torsten Bauer; et

- Wisteria Investment Management S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072280/23.

(140084975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Distri Pizza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 14, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.684.

—
Les Comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014072285/10.

(140084772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.
